

G/S

Tunis, le 21 Avril 1969

REPUBLIQUE TUNISIENNE
SECRETARIAT D'ETAT A
L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE L'ACTION
SOCIALE.

Circulaire N° 229/D4

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

(-)

Monsieur le Directeur Régional de l'Enseignement
à

Pour me permettre d'opter définitivement quant au sort à réserver aux internats des écoles du 1^{er} cycle, je vous prie de procéder à une enquête sociale auprès des élèves de ces établissements afin de savoir la raison de leur inscription en tant qu'internes :

- raison de convenances personnelles de la famille,
- situation anormale du foyer familial,
- caractère difficile de l'enfant etc....

Dans chaque internat, une liste sera dressée comportant, pour chacun des élèves, un portrait caractériel de l'enfant, ses antécédents scolaires chiffrés, ses résultats (conduite, travail depuis qu'il est interne) la situation matérielle et morale de ses parents.

J'attache la plus haute importance à ce que cette enquête soit menée avec la plus grande minutie et le maximum de célérité.

Une grande diligence dans l'envoi de ces résultats me permettra de les exploiter en temps opportun.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

